



LE 3 DÉCEMBRE 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 53, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

8787-031218 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis novembre 2018

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire novembre 2018
- . Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- . Dépôt Registre 2018 des dons et cadeaux
- . Rapport politique de gestion contractuelle

8788-031218 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

8789-031218 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2018**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018.

8790-031218 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2018**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018.

8791-031218 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1802177 à 1802269	136 567,27 \$
Journal des chèques 1802270 à 1802313	67 696,68 \$
Journal des chèques 1802314 – 1802335	187 971,25 \$
Journal des chèques 1802336 à 1802405	404 013,44 \$
Journal des chèques 1802406 à 1802422	186 150,26 \$

8792-031218 **DISPOSITION DES CADEAUX – FÊTE DES BÉNÉVOLES**

ATTENDU la participation des membres du conseil municipal à des activités caritatives;

ATTENDU que lors de ces activités, les membres du conseil sont sujets à recevoir des cadeaux de participation ou par tirage au sort;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de disposer des cadeaux reçus au cours de l'année en les redistribuant par tirage au sort lors de la Fête des bénévoles.

8793-031218 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU la résolution #8714-011018 adoptée le 1^{er} octobre 2018 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres publiques;

ATTENDU que le comité de sélection a procédé à l'étude de la seule soumission reçue de :

- Consortium Évimbec-Altus;

ATTENDU que le seul soumissionnaire a franchi l'étape d'ouverture de prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « Consortium Évimbec-Altus au montant de 1 042 505,00 plus les taxes applicables soit un montant de 1 198 620,12 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

8794-031218 **ABROGER RÉSOLUTION 8474-050318 (VENTE DU TERRAIN À LA COMPAGNIE 10574201 CANADA INC.)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'abroger la résolution 8474-050318 adoptée le 5 mars 2018 puisque la compagnie 10574201 Canada Inc. n'est plus en mesure d'acheter ledit terrain.

8795-031218 **FADOQ LES PIONNIERS DE BEAUPRÉ – CADEAU SOUPER NOËL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'acheter un souper pour 2 personnes auprès du Resto-Pub St-Bernard pour un montant maximum de 200,00 \$. La Ville paiera 50% du coût de la facture jusqu'à un maximum de 100 \$.

8796-031218 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités au montant de 2 979,71 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 3 425,92 \$ pour l'année 2019.

8797-031218 **FONDATION DE L'HÔPITAL – DEMANDE DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'ORIFLAMMES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de participer financièrement avec la Fondation de l'hôpital à l'installation de six (6) oriflammes au coût de 315 \$ chacun plus les frais d'installation.

8798-031218 **COCKTAIL ALLIANCE AFFAIRES LE 6 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au cocktail d'Alliance Affaires qui se tiendra le 6 décembre 2018 au coût de 80 \$ par personne.

8799-031218 **ALLIANCE AFFAIRES CÔTE-DE-BEAUPRÉ - DINER FORMATION 22 NOVEMBRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner la participation de M. Renaud au dîner formation qui se tenait le 22 novembre au coût de 60 \$ et d'autoriser le paiement des frais.

8800-031218 **CONVENTION COLLECTIVE EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la convention collective 2018-2024 sous réserve de l'approbation des textes finaux.

8801-031218 **AIDE FINANCIÈRE CLUB DE KAYAK CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU les diverses demandes d'aide financière formulées par le Club de Kayak Côte-de-Beaupré;

ATTENDU le montant de 1 000 \$ octroyé par la résolution 8557-070518 le 7 mai 2018;

ATTENDU l'annulation de cette aide financière par la résolution 8600-040618;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser la somme de 1 000 \$ au Club de Kayak Côte-de-Beaupré à titre d'aide financière pour toutes les demandes formulées.

8802-031218 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – TRAVAUX DE RÉNOVATION CUISINE COLLECTIVE ET LA HALTE-GARDERIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU les demandes d'aide financière formulées par Ressources Familiales Côte-de-Beaupré relativement à la rénovation de la cuisine collective et de la halte-garderie;

ATTENDU que la Ville désire contribuer aux améliorations locatives demandées, lesquelles représentent une plus-value;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu à la majorité de verser la somme de 7 500 \$ à les Ressources Familiales Côte-de-Beaupré et d'obtenir une copie des factures des différents fournisseurs.

Madame Michèle Abdelnour étant la présidente du conseil d'administration des Ressources Familiales Côte-de-Beaupré s'abstient de voter.

8803-031218 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DÉNEIGEMENT DE LA COUR INTÉRIEURE POUR LES MODULES DE JEUX**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le service des loisirs à déneiger, à l'occasion, la cour intérieure pour donner accès aux modules de jeux.

8804-031218 **ARC-EN-SONS – PUBLICITÉ - DEMANDE DE COMMANDITE 20^E ANNIVERSAIRE (INCLUANT 4 BILLETS)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 600 \$ à titre de commandite pour le 20^e anniversaire de la chorale Arc-en-Sons.

8805-031218 **REFINANCEMENT – PAIEMENT À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ
NON AFFECTÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de payer, à même le surplus accumulé non affecté les montants suivants :

- Règlement 1129 13 700 \$
- Règlement 1136 200 000 \$

8806-031218 **PROJET DE CONSTRUCTION ET DÉROGATION MINEURE – 10 800,
RUE DES MONTAGNARDS**

ATTENDU que le propriétaire du lot 6 243 189 a déposé les plans préparés par l'architecte Martin Carrier reçus le 22 octobre 2018 pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 6 logements et qui sera désignée comme étant le 10 800, rue des Montagnards;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1232 modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

ATTENDU que le projet de construction déroge du paragraphe 5^o du tableau 1 de l'article 128 du Règlement de zonage numéro 1192, alors qu'un escalier ouvert donnant accès à un étage au-dessus du rez-de-chaussée en cour avant n'est pas autorisé dans la zone 70-H où est situé l'immeuble projeté et que ledit escalier empiète de 0,6 mètre dans la marge de recul avant comme indiqué sur le plan d'implantation de l'architecte, soit à 2,6 mètres au lieu de 2;

ATTENDU que le propriétaire a déposé une demande de dérogations mineures pour autoriser un escalier ouvert donnant accès à un étage au-dessus du rez-de-chaussée et pour empiéter de 0,6 m dans la marge de recul avant afin de respecter l'architecture du bâtiment proposé et d'éliminer la possibilité d'enfouir en partie le bâtiment pour créer un demi sous-sol ou un sous-sol;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du Règlement sur les dérogations mineures et aux dispositions du règlement de zonage concernées et qu'ils sont d'avis que cette demande n'a pas pour effet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 6 logements suivant les plans déposés et d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser pour cet immeuble qui sera désigné comme étant le 10 800, rue des Montagnards, la construction d'un escalier ouvert en cour avant donnant accès à un étage au-dessus du rez-de-chaussée et à prescrire l'empiètement dudit escalier à 2,6 mètres au lieu de 2 comme il est prescrit au paragraphe 5^o du tableau 1 de l'article 128 du Règlement de zonage numéro 1192.

8807-031218 **PROJET DE CONSTRUCTION ET DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT ACCESSOIRE (65, RUE DE LA SUPER S)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble en construction sis au 65, rue de la Super S, soit une des trois constructions regroupées en rangée, a déposé des nouveaux plans modifiant l'aspect architectural du bâtiment principal par l'agrandissement du bâtiment avec l'ajout d'un bâtiment accessoire attenant sous la galerie arrière;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 chapitre 3, le projet de construction modifié est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet ne compromet pas l'architecture proposée pour l'ensemble et répond aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

ATTENDU que cette modification déroge de l'article 91 du Règlement de zonage alors que la marge de recul arrière indiquée à la grille des spécifications pour la zone 52-H dans laquelle est situé l'immeuble sera à 2,47 mètres au lieu de 7;

ATTENDU que le propriétaire a déposé une demande de dérogations mineures pour rendre conforme la marge de recul arrière du coin droit du bâtiment à 2,47 mètres comme indiqué sur le plan de l'arpenteur-géomètre Daniel Ayotte en date du 5 septembre 2018, minute 14855 au lieu de 7 mètres comme prescrite à la grille des spécifications pour la zone 52-H dans laquelle est situé l'immeuble;

ATTENDU que le lot commun est de forme irrégulière et que la ligne latérale droite n'est pas perpendiculaire à la ligne d'emprise de rue, ce qui a pour effet de réduire la largeur du terrain au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la rue de la Super S;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du Règlement sur les dérogations mineures et aux dispositions du règlement de zonage concernées et qu'ils sont d'avis que cette demande n'a pas pour effet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet d'ajouter un espace de rangement attenant à l'unité suivant les plans déposés et d'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 65, rue de la Super S afin de rendre conforme la marge de recul arrière du coin droit du bâtiment à 2,47 mètres au lieu de 7 mètres comme prescrite à la grille des spécifications pour la zone 52-H dans laquelle est situé l'immeuble suivant l'article 91 du Règlement de zonage numéro 1192.

8808-031218 **MEMBRES DU CCU – RENOUVELLEMENT AUX SIÈGES 2, 4 ET 6**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 du Règlement 903 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil municipal et la durée du mandat est fixée à deux (2) ans;

ATTENDU que le mandat des membres qui occupent les sièges 2, 4 et 6 doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michèle Abdelnour et résolu unanimement de renouveler le mandat de M. Christian Blouin, Mme Lucette Godbout et Mme Lyne Savard aux sièges 2, 4 et 6 respectivement.

8809-031218 **PROJET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – 11 517, AVE ROYALE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11517, avenue Royale a déposé des photos et une image pour une demande de permis pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal fait de « colorlock » par du « canixel » de couleur sable et pour remplacer les fenêtres à guillotine par des fenêtres à battant en PVC;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation suivant les photos, l'image et la description des travaux proposés.

8810-031218 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (11 571, AVE ROYALE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11571, avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du garage isolé suivant les plans et les documents déposés;

8811-031218 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE ATTENANT (245, RUE DES PIGNONS)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 245, rue des Pignons a

déposé des plans pour une demande de permis de construction pour l'ajout d'un bâtiment accessoire sous la galerie du côté latéral droit et qui sera attenant au bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que les travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment s'harmonisent et conservent une uniformité visuelle avec l'architecture du bâtiment et sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du cabanon sous la galerie du côté latéral droit et attenant au bâtiment principal suivant les documents déposés.

8812-031218 **AUTORISATION PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – AQUABISSON**

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du service de l'urbanisme, M. Jean-François St-Pierre concernant le paiement du décompte progressif #2 des travaux de plantation de végétaux pour un écran végétal le long de l'emprise de la route 138 et sur des terrains de la municipalité dans le parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 8 465,14 \$ plus les taxes soit 9 732,78 \$.

8813-031218 **ÉMILE SAVARD, ADJOINT EN URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 4 À L'ÉCHELON 5**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme, d'augmenter de l'échelon 4 à l'échelon 5, le salaire de M. Émile Savard, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

8814-031218 **AJUSTEMENT SALARIAL - PIERRE-OLIVIER GAGNON, TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de procéder à un ajustement salarial de M. Pierre Olivier Gagnon de l'échelon 5 à l'échelon 6 à compter du 3 décembre 2018.

8815-031218 **REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)**

ATTENDU que la Ville de Beauré a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement et adopté que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 30 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8816-031218 **COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie AIM Écocentre division de la Compagnie Américaine de Fer & Métaux Inc. pour la collecte, le transport et le traitement des matières de l'écocentre pour une durée de deux ans (2019 et 2020) avec une option de renouvellement pour une troisième année selon les coûts estimés suivants :

2019 :	27 720 \$ plus les taxes applicables;
2020 :	32 615 \$ plus les taxes applicables;
2021 :	35 650 \$ plus les taxes applicables
- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le contrat à intervenir avec AIM Écocentre division de la Compagnie Américaine de Fer & Métaux Inc.

8817-031218 **PIERRE-OLIVIER GAGNON, TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 6 À 7**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, d'augmenter de l'échelon 6 à l'échelon 7, le salaire de M. Pierre-Olivier Gagnon, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

8818-031218 **ENTENTE AVEC M. MARTIN GENDREAU - AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière Mme Johanne Gagnon ou le directeur général M. Roch Lemieux à signer une entente avec Monsieur Martin Gendreau quant à l'utilisation d'un garage situé sur le lot 6 263 926 propriété de M. Martin Gendreau.

8819-031218 **MARIE BOURQUARD, COORDONNATRICE DE LA PROGRAMMATION ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 2 À L'ÉCHELON 3**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service des loisirs, d'augmenter de l'échelon 2 à l'échelon 3, le salaire de Mme Marie Bourquard, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

8820-031218 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES AUPRÈS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à la vérification des antécédents judiciaires des employés auprès de la Sûreté du Québec.

8821-031218 **CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de procéder au congédiement de M. Mathieu L'Heureux.

8822-031218 **VERSEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE À M. CAROL SIMARD**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser un montant forfaitaire de 3 000 \$ à M. Carol Simard pour services rendus pour recherches et développement d'un équipement.

8823-031218 **EMBAUCHE POMPIERS BEAUPRÉ ET ST-TITE DES CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher 3 pompiers pour la brigade de St-Tite-des-Caps et 5 pompiers pour Beauré soit :

St-Tite-des-Caps :

MM. Claude Bilodeau, Mathieu Tremblay-Sénéchal et Emmanuel Savard

Beauré :

MM. Francis Desgagnés, Mathieu Roger, Frédéric Harvey, Émile Gagné, Marc-Olivier St-Hilaire et Frédéric Simard.

L'embauche de M. Frédéric Simard est conditionnelle à une entente avec le syndicat.

8824-031218 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1237**

Monsieur Pierre Renaud, maire, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 1237 *concernant l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2019.*

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Neuf (9) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Projet piscine
- Remerciements pour le remisage des kayaks

8825-031218 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 28.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale